



NSC GROUPE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Avis de convocation
02 JUIN 2022



Le 09 mai 2022

Madame, Monsieur, Cher Actionnaire,

Au nom de la Société NSC Groupe, j'ai le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra

LE JEUDI 02 JUIN 2022 A 10H30
240, rue de la République, 68500 GUEBWILLER
(Usine du Moulin)

Comme chaque année, cette Assemblée vous donnera l'occasion de vous exprimer et de vous informer. J'évoquerai pour vous les développements qui ont jalonné la vie de notre Groupe tout au long de l'année écoulée, les perspectives et je répondrai à vos questions.

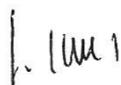
Dans le dossier ci-joint, vous trouverez l'ordre du jour de l'Assemblée et les éléments nécessaires à votre information. Vous y trouverez également les différents documents suivants :

- le texte des résolutions proposées,
- l'exposé sommaire sur la situation de la Société au cours de l'exercice 2021,
- le tableau des résultats financiers au cours des cinq derniers exercices,
- la formule de demande d'envoi des documents et renseignements.

Votre participation est importante pour NSC Groupe et je souhaite vivement que vous puissiez prendre part à cette Assemblée. Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez en particulier aux résolutions soumises à votre vote.

J'aimerais, au nom du Conseil d'Administration, remercier chacune et chacun d'entre vous de votre confiance et de votre soutien.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher Actionnaire, l'expression de ma considération distinguée.



Pascal ROUHAUD
Président-Directeur Général

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 02 JUIN 2022

MODE DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à l'assemblée, s'y faire représenter ou voter à distance.

Conformément aux dispositions du Code de commerce, les actionnaires sont informés que la participation à l'assemblée est subordonnée à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- pour l'actionnaire nominatif, par l'inscription de ses actions sur les registres tenus par la société NSC GROUPE sise 170, rue de la République à 68500 Guebwiller,
- pour l'actionnaire au porteur, sa participation est subordonnée à l'enregistrement comptable de ses actions, à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte dans le même délai, dans son compte titres tenu par l'intermédiaire bancaire ou financier qui le gère. **Ce dépôt devra être effectué au siège social, 170 rue de la République, 68500 GUEBWILLER.**

Cette inscription doit être constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire.

À défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;
- voter par correspondance ;
- donner une procuration à un autre actionnaire, à son conjoint ou au partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou à toute autre personne physique ou morale de leur choix dans les conditions légales et réglementaires.

en utilisant le formulaire ci-inclus, conformément aux instructions mentionnées au verso, et le retourner à l'adresse de la société, à l'attention du Service Affaires Juridiques.

Les propriétaires d'actions au porteur qui souhaitent voter par correspondance ou par procuration, pourront demander un formulaire à la Société, à l'établissement financier dépositaire de leurs titres, par lettre simple ou par courrier électronique, à l'adresse suivante : procuration.ag@nsc.fr, qui devra parvenir au siège social, au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis et signés parvenus à la Société, à l'attention du Service Affaires Juridiques, trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale, et être accompagnés, pour ceux provenant des actionnaires au porteur, d'une attestation de participation.

*

*

*

Tous les documents qui, d'après la loi, doivent être communiqués aux Assemblées générales sont à la disposition des actionnaires au Service Affaires Juridiques – 170, rue de la République, 68500 Guebwiller ou seront envoyés aux actionnaires qui en feront la demande ainsi que sur le site Internet de la société dont les coordonnées sont les suivantes : www.nsc-groupe.com.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 et rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise établi conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce
2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce
3. Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2021
4. Affectation du résultat
5. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021
6. Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2021
7. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés par l'article L.225-38 du Code de commerce
8. Quitus aux Administrateurs de la société
9. Echéance du mandat d'un Administrateur
10. Renouvellement du mandat d'un Administrateur et d'une Administratrice
11. Pouvoirs pour les formalités

RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉOLUTION

Objectif : Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils sont présentés et se soldant par une perte de 930 474,98 €.

L'Assemblée générale ordinaire prend acte, par ailleurs, de la présentation du rapport du Président du Conseil d'administration et Directeur Général établi conformément à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce, ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes établi conformément à l'article L.225-235 du même Code.

L'Assemblée générale ordinaire approuve également les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 223 quater du Code général des impôts pour un montant global de 9 807 € avec un impôt correspondant de 2 452 €, toutefois l'impôt ne sera pas acquitté compte tenu des déficits reportables supérieurs à ce montant.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Objectif : Affectation du résultat de l'exercice et distribution de dividende

Conformément aux propositions du Conseil d'administration, l'Assemblée générale ordinaire décide d'affecter la perte de l'exercice de 930 474,98 € au compte report à nouveau antérieur d'un montant de - 23 705 377,64 € soit un report à nouveau après affectation du résultat qui s'établit comme suit :

Report à nouveau antérieur	-23 705 377,64 €
Résultat de l'exercice	-930 474,98 €
Bénéfice distribuable	-24 635 852,62 €
Total du dividende à distribuer	0,00 €
Report à nouveau après affectation du résultat	-24 635 852,62 €

Conformément aux propositions du Conseil d'administration, l'Assemblée générale ordinaire propose de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2021.

Conformément à l'article 243 Bis du CGI, les montants du dividende par action mis en distribution au titre des trois derniers exercices sont mentionnés ci-après :

Exercice	Nominal de l'action	Dividende distribué	Montant éligible à l'abattement art.158 CGI	Montant non éligible à l'abattement
Exercice 2018	16,00 €	2,25 €	2,25 €	0 €
Exercice 2019	16,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €
Exercice 2020	16,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €

TROISIÈME RÉOLUTION

Objectif : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe consolidés arrêtés au 31 décembre 2021, tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net consolidé de 693 575 €.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Objectif : Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée générale ordinaire prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce. Elle approuve chacune des conventions qui en font l'objet.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Objectif : Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2021

L'Assemblée générale ordinaire donne en conséquence, quitus entier et sans réserve aux Administrateurs de la société pour leur gestion pendant l'exercice clos le 31 décembre 2021.

SIXIÈME RÉOLUTION

Objectif : Echéance du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale ordinaire prenant acte de l'échéance à l'issue de la présente assemblée du mandat de Monsieur Christian KOCH, Administrateur et connaissance prise du fait qu'il ne sollicite pas le renouvellement de son mandat, décide de ne pas renouveler ledit mandat.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Objectif : Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale ordinaire réélit en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans dans les conditions prévues par l'article 15 des statuts, Monsieur Emmanuel BEYDON, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2025, sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

HUITIÈME RÉOLUTION

Objectif : Renouvellement du mandat d'une administratrice

L'Assemblée générale ordinaire réélit en qualité d'administratrice pour une durée de trois ans dans les conditions prévues par l'article 15 des statuts, Madame Carine SALVY, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2025, sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

NEUVIÈME RÉOLUTION

Objectif : Délégation de pouvoirs pour remplir les formalités légales

L'Assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes pour remplir toutes formalités prescrites par la loi.

EXPOSE SOMMAIRE DES ACTIVITES DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES AU COURS DE L'EXERCICE 2020 ET DES PERSPECTIVES

Comptes consolidés 2021 établis selon le règlement ANC n° 2020-01 obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2021 en remplacement du référentiel CRC 99-02)

Le Conseil d'administration, réuni le 08 avril 2022, a arrêté les comptes audités de l'exercice 2021.

<i>en '000 €</i>	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020	
		PUBLIE	Secteur NSC Packaging présenté en Résultat des activités abandonnées
Chiffre d'affaires	48 019	30 929	30 904
Résultat d'exploitation	-687	-13 326	-12 615
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	0	0
Résultat financier	-388	-267	-265
Résultat exceptionnel	570	-2 333	-2 401
Impôts sur les résultats	1 271	-7	-7
Résultat net des sociétés intégrées	765	-15 933	-15 289
Résultat des activités abandonnées	-46	-2 505	-3 149
Résultat net consolidé	719	-18 438	-18 438
Résultat net (part du Groupe)	694	-18 113	-18 113

En Italie, les filiales CMT et M2FL ont été fusionnées avec ATM au 2 août 2021.

Les sociétés du secteur NSC Packaging ont fait l'objet de sorties du périmètre de consolidation comme suit : NSC Packaging (activités Fege et Pakea) le 9 juillet 2020 et Pakea le 26 mai 2021. Les comptes de résultat 2020 et 2021 de ces filiales ont été isolés sur la ligne « Résultat des activités abandonnées ».

ÉVOLUTIONS DU GROUPE NSC EN 2021

Reprise d'activité confirmée dès le 1^{er} semestre

La crise sanitaire liée au Covid-19 avait entraîné un ralentissement très important des entrées de commandes au 1^{er} semestre 2020, puis une reprise graduelle à compter de l'automne notamment pour les filiales du secteur Fiber to yarn. La reprise s'est confirmée avec des entrées de commandes de machines pour le secteur Fiber to Yarn et Monomatic, et de composants pour Fonderie Schlumberger, s'élevant à 53,1 M€ en 2021 contre 23,9 M€ en 2020. Le carnet de commandes machines et composants de fonderie à fin décembre 2021 s'établissait ainsi à 30,4 M€ contre 12,7 M€ à fin 2020 et 6,9 M€ à fin 2019.

Le niveau d'activité des sites de production s'est amélioré progressivement au cours du 1^{er} semestre. En France, le recours à l'activité partielle a été complètement arrêté pour les 3 sociétés concernées au 31 mai mais a été maintenu pour partie en Italie jusqu'au 30 juin compte tenu d'un niveau d'entrées de commandes plus faible pour ATM et CMT que celui enregistré pour N.Schlumberger et Seydel.

La prospection commerciale et les interventions techniques chez les clients sont restées en partie limitées sur l'exercice compte tenu des impératifs sanitaires en vigueur dans de nombreux pays. Cela a entraîné quelques retards dans l'installation et la mise en route des équipements livrés à nos clients.

Complément de financement obtenu en septembre 2021

Afin d'assurer le financement des activités du groupe à moyen terme, la société a engagé au 1^{er} trimestre des discussions avec le pool bancaire, l'Etat et l'actionnaire majoritaire. Ces démarches ont abouti à la sécurisation d'un complément de financement de 4,5 M€ composé de PGE complémentaires accordés par les 3 banques du pool pour 3,0 M€, d'un prêt de l'Etat pour 1,0 M€ et d'un apport en compte courant d'Alsapar pour 0,5 M€.

Une gestion rigoureuse du BFR des filiales a permis de ne pas dégrader la trésorerie sur l'exercice ; une réduction du BFR de 1,8 M€ a été constatée en 2021.

Difficultés d'approvisionnement et hausse des coûts constatées depuis avril 2021

La forte reprise de la demande industrielle a entraîné à compter du printemps 2021 des difficultés d'approvisionnement notamment de composants électroniques nécessaires au fonctionnement des machines de préparation à la filature fabriquées par Fiber to yarn. Malgré les plans d'action mis en place, une douzaine de machines n'a pas été livrée en fin d'exercice représentant un manque de facturation de 3,0 M€ sur 2021.

Par ailleurs, les hausses des matières premières constatées depuis l'été 2021 n'ont été que partiellement répercutées sur certains contrats dont les prix avaient été fixés antérieurement.

Rationalisation de l'organisation de Fiber to yarn en Italie

La filiale SATM a absorbé par voie de fusion le 2 août 2021, les 2 autres filiales italiennes M2FL et CMT. Le site de CMT à Imola a été ramené de 9000 m² à 1000 m² avec l'arrêt total de l'usinage du montage et l'équipe, réduite à 6 personnes. La production des continus à filer sera réalisée à Novara avec la gamme des machines commercialisées par SATM.

Désengagement complet du secteur NSC Packaging

La société Pakea est sortie du périmètre à compter du 26 mai 2021, date de mise en liquidation judiciaire prononcée par la chambre commerciale du Tribunal judiciaire de Mulhouse.

La société NSC Packaging est sortie du périmètre de consolidation au 9 juillet 2020 et sa mise en liquidation prononcée le 11 janvier 2021.

La liquidation de ces deux sociétés est en cours de réalisation par les instances judiciaires.

PERSPECTIVES POUR 2022

Les contraintes liées aux problèmes d'approvisionnement constatés depuis le printemps 2021 se multiplient depuis quelques mois.

Les conséquences du conflit sévissant actuellement en Ukraine ne sont pas encore chiffrables avec précision. Néanmoins, il est déjà avéré que le coût et la disponibilité de certaines matières premières et composants, tels que l'aluminium, le nickel, les moteurs, les composants électroniques, impacteront négativement la réalisation de certaines commandes clients.

Malgré ces incertitudes, notamment sur les délais de livraison, le groupe devrait enregistrer au 1^{er} semestre une progression du chiffre d'affaires pour l'ensemble des activités grâce à la reconstitution progressive des carnets de commandes depuis fin 2020. Au 31 mars 2022, les carnets de commandes de machines s'établissaient à 31,3 M€ contre 17,7 M€ à la même période l'année passée. Le détail est le suivant :

- Pour les sociétés du secteur Fiber to yarn :
 - N.Schlumberger : un carnet de 17,7 M€ + 4,9 M€ déjà facturés à fin mars,
 - SATM : un carnet de 5,3 M€ + 1,5 M€ déjà facturés à fin mars,
 - Seydel : un carnet de 2,6 M€ + 0,3 M€ déjà facturés à fin mars.
- Pour Monomatic : un carnet de 5,6 M€ en augmentation de 52% vs. mars 2021.

Pour Fonderie Schlumberger, le carnet de commandes s'établissait au 31 mars 2022 à 2,9 M€ contre 2,2 M€ à la même période l'année passée. Une partie de cet accroissement est lié à l'indexation du coût de l'acier répercutée aux clients.

Pour l'ensemble de l'année, une augmentation du chiffre d'affaires a été budgétée ainsi qu'un retour à une rentabilité positive. Ces perspectives d'amélioration dépendront très largement de l'évolution du conflit en

Ukraine et de facteurs géopolitiques pour lesquels le niveau de visibilité reste incertain à la date de rédaction de ce rapport.

Les mesures d'économie déjà mises en œuvre en 2020 et au 1^{er} semestre 2021 pourraient être réactivées au 2^e semestre 2022, notamment le recours au chômage partiel, si le niveau d'activité était amené à se dégrader d'ici la fin de l'été.

La trésorerie disponible permettra d'assurer la continuité d'exploitation sur l'exercice.

COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés sont établis conformément au règlement ANC n° 2020-01 en remplacement du référentiel CRC 99-02 qui était appliqué depuis le 1^{er} janvier 2017.

Le chiffre d'affaires consolidé 2021 s'est établi à 48,0 M€, en hausse de 55% par rapport à 2020. La reprise de l'activité, constatée depuis le dernier trimestre 2020, a permis à l'ensemble des sociétés d'enregistrer une hausse de la facturation en 2021.

La perte d'exploitation de l'exercice a ainsi été réduite de 95% à 0,7 M€ contre 12,6 M€ en 2020 hors secteur du Packaging, l'ensemble des activités contribuant à ce redressement :

- Le net redressement du chiffre d'affaires de N.Schlumberger et de Seydel a entraîné une réduction de 90% de la perte d'exploitation du secteur Fiber to yarn qui a été ramenée de 10,5 M€ en 2020 à 1,05 M€ en 2021,
- La perte d'exploitation du secteur NSC Packaging de 0,05 M€, est présentée en « Résultat des activités abandonnées » dans l'annexe consolidée et n'intègre que Pakea en 2021. La filiale NSC Packaging a été sortie du périmètre début juillet 2020 et présentée également en 2020 en « Résultat des activités abandonnées » sur le compte de résultat consolidé.
- La forte reprise de la demande client a permis à la Fonderie d'enregistrer en 2021 un profit d'exploitation de 0,3 M€ contre une perte d'exploitation de 0,5 M€ constatée en 2020,
- La perte du secteur « Autres » de 1,2 M€ intègre une perte d'exploitation de Monomatic de 0,1 M€ réduite de 87% par rapport à 2020, un profit d'exploitation de 0,15 M€ généré par NSC USA quasi-stable par rapport à 2020 et une perte d'exploitation de NSC Groupe de 1,3 M€, en réduction de 55% grâce aux départs de salariés non remplacés. La perte d'exploitation de NSC Groupe intègre une dotation aux amortissements d'un mali technique de fusion de 0,7 M€ qui est annulé dans le résultat consolidé total présenté.

Compte tenu d'un résultat financier négatif à hauteur de 0,4 M€, une perte courante des sociétés intégrées de 1,1 M€ a été constatée en 2021 contre une perte de 13,6 M€ en 2020.

Un produit exceptionnel net de 0,6 M€ a été constaté en 2021 et concerne principalement la vente d'un dérouleur de démonstration de Monomatic. Deux charges exceptionnelles conséquentes avaient été constatées en 2020 : la sortie de périmètre de la filiale NSC Packaging pour 1,1 M€ et la décapitalisation partielle de frais de développement-produit de N.Schlumberger et de SATM à hauteur de 1,4 M€.

Un produit net d'impôts de 1,3 M€ a été enregistré sur l'exercice et correspond à une activation des impôts différés actif pour le même montant. Aucune charge nette d'impôts n'avait été constatée en 2020.

Un bénéfice net de 0,7 M€ a ainsi été constaté en 2021 contre une perte nette de 18,4 M€ en 2020.

Le bénéfice net 2021, part du groupe, s'élève également à 0,7 M€.

Les capitaux propres part du groupe à fin 2021 s'établissent à 26,7 M€ et représentent 37% du total du bilan comme à la fin de l'année précédente.

La trésorerie nette des dettes financières à moins d'un an s'établit à 10,4 M€ à fin 2021 contre 7,4 M€ à fin 2020 grâce aux PGE complémentaires obtenus et à une évolution favorable du BFR.

INTEGRATION FISCALE

La société NSC Groupe SA s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe en application des dispositions de l'article 223 A du CGI à compter du 1^{er} janvier 1997. Cette intégration fiscale concerne les sociétés françaises : Monomatic, Pakea, Fonderie Schlumberger, NSC Packaging et N.Schlumberger.

Le report déficitaire global de ce groupe d'intégration fiscale s'élève à 64 M€ au 31 décembre 2021, aucun gain comptabilisé en 2021.

PRINCIPAUX RISQUES

Les principaux risques auxquels est exposé le groupe sont liés aux performances techniques et de production souhaitées par les clients et contractées par les sociétés du groupe.

Le groupe apprécie ces risques au niveau de la maison mère qui donne son accord lorsque les termes des contrats engageant les sociétés s'écartent des limites définies. Il considère que ces risques sont maîtrisés et convenablement retranscrits dans les comptes.

A l'exception de Fonderie Schlumberger, les sociétés du groupe sont exposées de façon modérée aux risques de prix, aucune matière première n'étant prépondérante dans les prix de revient des équipements vendus. Toutefois, certains contrats de vente déjà enregistrés avant des périodes de fortes hausses des prix de matériaux pourront voir leur rentabilité dégradée par la non répercution de ces hausses dans les prix de vente. La durée de validité des offres commerciales a été réduite dès l'été 2021 et les règles de chiffrage revues afin de tenir compte de la tendance haussière des coûts. Fonderie Schlumberger sécurise ses achats d'électricité sur une base annuelle et intègre des clauses d'indexation trimestrielles de prix pour la quasi-totalité des contrats commerciaux afin de répercuter, dans ses facturations, les variations du coût des matières premières.

S'agissant des risques de crédit, N.Schlumberger et Fonderie Schlumberger disposent de contrats individuels qui les couvrent contre les risques d'impayés par une assurance-crédit souscrite auprès de la Coface. Par ailleurs, les affaires commerciales importantes à l'exportation sont le plus souvent sécurisées par des lettres de crédit dont les termes sont validés par les services financiers de NSC Groupe préalablement à la prise des commandes.

Le risque de liquidité expose essentiellement les sociétés du groupe qui détiennent des avoirs financiers importants soumis au risque de non retrait possible à court terme de tout ou partie des placements déposés dans des établissements bancaires ou financiers. NSC Groupe est la société potentiellement la plus exposée au sein du groupe. Afin de limiter ce type de risque, le service financier de NSC Groupe évalue régulièrement la notation des supports financiers et des établissements qui en sont les dépositaires. Par ailleurs, la totalité des placements dans le groupe est réalisée sur des supports à risque réduit de type OPCVM monétaire, certificats de dépôt ou équivalent.

L'exposition des sociétés du groupe au risque de trésorerie est limitée aux seules opérations en devises, et pour NSC Groupe, à l'utilisation ponctuelle d'instruments dérivés pour couvrir les risques de taux sur emprunts bancaires. Les risques de change relatifs aux affaires commerciales significatives sont couverts ponctuellement par chaque société du groupe lorsque les flux nets de trésorerie peuvent entraîner une exposition en devise.

La crise sanitaire mondiale du coronavirus, qui a fortement pesé sur le niveau d'activité du groupe en 2020 et dans une moindre mesure en 2021 semble maîtrisée. Une éventuelle résurgence pourrait entraîner un niveau d'activité plus faible au 2^e semestre 2022, notamment pour les filiales du secteur NSC Fiber to yarn.

Les sociétés du secteur NSC Fiber to yarn sont également exposées aux aléas géopolitiques. Une part très conséquente de leur facturation est réalisée en Chine, en Iran, en Turquie, et dans certains pays du Moyen-Orient et d'Extrême-Orient.

Le conflit Ukrainien fait peser des incertitudes pour l'économie mondiale notamment le renchérissement à court terme du prix de l'énergie et le risque de pénurie de certains matériaux comme l'aluminium. A la date de rédaction de ce rapport, les conséquences de ce conflit ne sont pas encore chiffrables avec précision.

Une réduction de la consommation des ménages dans le monde, consécutive à ce conflit, devrait impacter la consommation textile. Le niveau de production des clients de Fiber to yarn et leurs intentions d'investissement pourraient s'en trouver affectées.

PRISES DE PARTICIPATIONS DE L'EXERCICE

Aucune prise de participation n'a été réalisée durant l'exercice.

La société Pakea a été sortie du périmètre à compter du 26 mai 2021. Cette date correspond à la mise en liquidation judiciaire prononcée par la chambre commerciale du Tribunal judiciaire de Mulhouse. La sortie du périmètre a été réalisée sur la base des comptes du 31 mai 2021.

La filiale SATM a absorbé par voie de fusion le 2 août 2021, les 2 autres filiales italiennes M2FL et CMT afin de simplifier la gestion des sites de Novara et d'Imola.

INFORMATIONS SUR LES SECTEURS OPERATIONNELS DU GROUPE

NSC PACKAGING

Les deux sociétés du secteur NSC Packaging sont sorties du périmètre de consolidation et n'ont généré que 0,03 M€ de chiffre d'affaires en 2021 comme indiqué ci-après.

Pakea

Le chiffre d'affaires de l'exercice ne concerne que les loyers relatifs au site de Rixheim perçus auprès du repreneur du fonds de commerce. Une perte de 0,8 M€ avait été constatée en 2020 et correspondait principalement à des compléments de dotation aux provisions sur des créances clients.

NSC Packaging, anciennement dénommée Fege

Cette filiale est sortie du périmètre de consolidation le 9 juillet 2020. Aucune incidence n'a été enregistrée sur les comptes sociaux et consolidés en 2021.

FONDERIE SCHLUMBERGER

Cette société fournit des pièces de fonte brutes ou usinées en petites séries notamment aux secteurs des machines textiles, du transport, de l'éolien et du mobilier urbain.

La forte reprise de la demande des clients a entraîné une augmentation des commandes de 59% en 2021. Le chiffre d'affaires de l'exercice s'est ainsi élevé à 8,3 M€, dont +0,5 M€ au titre de l'indexation des coûts matières, contre 5,8 M€ en 2020. Cet accroissement d'activité, conjugué à une bonne maîtrise des coûts, a permis d'enregistrer un bénéfice net de 0,3 M€ contre une perte nette de 0,5 M€ en 2020.

NSC FIBER TO YARN

NSC Fiber to Yarn propose des lignes complètes destinées au peignage et à la préparation à la filature des fibres longues, sous les marques Cognetex, N.Schlumberger, Seydel et Sant'Andrea Textiles Machines (SATM).

N.Schlumberger

La reprise des entrées de commandes constatée à l'automne 2020 s'est confirmée en 2021, grâce à la très bonne tenue du secteur de l'acrylique. Le niveau des commandes reçues de Chine est resté très faible l'année passée. Le chiffre d'affaires s'est ainsi redressé en 2021, passant de 11,2 M€ à 24,2 M€, permettant d'enregistrer un bénéfice net de 0,4 M€ contre une perte nette de 8,9 M€ en 2020.

La société Seydel, située en Allemagne, filiale de N.Schlumberger, a également bénéficié de la bonne orientation du secteur de l'acrylique. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 4,2 M€, en hausse de 81% par rapport à 2020, et un bénéfice net de 0,2 M€.

La société BTH, localisée à Hong-Kong et détenue par N.Schlumberger à hauteur de 60%, a réalisé un chiffre d'affaire de 0,05 M€ et un bénéfice net du même ordre. BTH possède une filiale en Chine continentale, LT ZJG, qui a généré des ventes de pièces de rechange pour 0,5 M€ auprès de clients locaux.

Les sociétés M2F et Cogne Macchine Tessili (CMT), implantées en Italie ont été fusionnées en 2021 avec la société SATM, également détenue par N.Schlumberger.

N.Schlumberger, et ses filiales, est intégrée globalement dans le périmètre de consolidation de NSC Groupe depuis le 16 mars 2015.

SATM

Cette société, détenue à 100% par N.Schlumberger depuis novembre 2020, disposait en début d'exercice d'un carnet de commande encore réduit par rapport à celui de 2019. La situation s'est améliorée au 2^e semestre permettant au chiffre d'affaires de progresser de 18%, hors intégration de CMT.

Le chiffre d'affaires 2021 s'est établi à 5,6 M€ contre 4,8 M€ en 2020. Une perte nette de 1,8 M€ a été réalisée en 2021 en amélioration d'un quart par rapport à 2020. La perte opérationnelle combinée de SATM+CMT+M2FL s'est réduite de moitié grâce aux efforts de rationalisation de la structure finalisés l'année passée.

AUTRES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Monomatic

Monomatic est spécialiste de solutions d'enroulage et de déroulage de matériaux d'emballage à base principalement de carton. Elle développe par ailleurs des lignes complètes de transformation de nappes techniques et composites.

La reprise des entrées de commandes au 1^{er} trimestre 2021 a permis au chiffre d'affaires de progresser de 7% en 2021 pour s'établir à 4,8 M€.

Un bénéfice net de 0,4 M€ a été enregistré grâce à une plus-value sur la vente d'un dérouleur de démonstration qui était immobilisé. Une perte nette de 0,3 M€ avait été constatée l'année précédente.

SCI Florimmo

La SCI Florimmo a acquis début 2019 en crédit-bail un espace immobilier de 1500m² au rez-de-chaussée du bâtiment Le « Louvre » à Guebwiller et le loue à la société L'Atelier Fitness (AFS) qui y exploite une salle de sports depuis l'été 2019. AFS a été placée en redressement judiciaire en juin 2020 avec continuation de l'exploitation.

La société a généré un chiffre d'affaires de 0,1 M€ en 2021 et a enregistré une perte nette de 0,1 M€ liée à la dépréciation de la créance détenue sur AFS qui continue à faire face à des difficultés économiques liées à la crise sanitaire Covid-19.

Filiales commerciales

Les résultats des filiales commerciales convertis, le cas échéant, aux taux de change moyens des exercices, s'établissent comme suit :

(en M€)	2021	2020
NSC USA Inc.- Fort Mill (Etats-Unis d'Amérique)	0,2	0,2
Servitex Ltda - Montevideo (Uruguay) en liquidation	0,0	0,0
Société Belge d'Automatisme (Belgique), en liquidation	0,0	0,0

COMPTES SOCIAUX DE NSC GROUPE

NSC Groupe a pour vocation de diriger l'activité industrielle, commerciale et financière du groupe. Ses recettes d'exploitation sont assurées par une contribution des sociétés industrielles du groupe et par la facturation de prestations de services et de loyers aux différentes sociétés concernées. Ses charges d'exploitation correspondent aux coûts des fonctions centralisées.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2021 s'élève à 1,5 M€, en baisse de 0,4 M€ par rapport à 2020 suite à l'arrêt de facturation de prestations de service et de management fees à NSC Packaging depuis le dernier trimestre 2020.

La société a réalisé en 2021 une perte nette de 0,9 M€ contre une perte nette de 4,4 M€ en 2020. Cette amélioration est liée pour une large part à la situation des filiales pour lesquelles un produit net sur les titres de participation de 0,6 M€ a été enregistré en 2021 tandis qu'une charge de 2,3 M€ avait été constatée en 2020. Les titres auto détenus de la société ont fait l'objet en 2021 et en 2020 de dotations aux provisions pour respectivement 0,1 M€ et 1,1 M€.

Les dépenses visées à l'article 223 quater du C.G.I se sont élevées à 9 807 € avec un impôt correspondant de 2 452 €. Toutefois l'impôt ne sera pas acquitté compte tenu des déficits reportables supérieurs à ce montant.

Conformément aux dispositions du Code de Commerce, les échéanciers des créances clients et dettes fournisseurs échus au 31 décembre 2021 sont les suivants (en €) :

31/12/2021	Nombre	Montant total Echus	Echus depuis moins de à 30 jours	Echus depuis moins de à 60 jours	Echus depuis moins de à 90 jours	Echus depuis plus de à 90 jours
Fournisseurs	14	65 641	63 179	2 060	0	402
En % des achat totaux HT		9,8%	9,5%	0,3%	0,0%	0,1%
Clients	4	149 463	30 334	29 310	21 728	68 092
En % des ventes total HT		9,7%	2,0%	1,9%	1,4%	4,4%

Affectation des résultats

Il est proposé d'affecter en totalité la perte de l'exercice de -930 474,98 € au compte report à nouveau antérieur de -23 705 377,64 €. Le report à nouveau s'élèvera après affectation à -24 635 852,62 €.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale de ne distribuer aucun dividende au titre de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'affectation proposée à l'Assemblée générale qui approuve les comptes de l'exercice 2021 sera la suivante :

	En €
Report à nouveau antérieur	-23 705 377 ,64
Résultat de l'exercice	-930 474,98
Bénéfice distribuable	-24 635 852,62
Total du dividende à distribuer	0,00
Report à nouveau	-24 635 852,62

Conformément à l'article 243 Bis du CGI, les montants du dividende par action mis en distribution au titre des 3 derniers exercices sont mentionnés ci-après :

Exercice	Nominal de l'action	Dividende	Montant éligible à l'abattement art.158 CGI	Montant non éligible à l'abattement
2018	€ 16,00	2,25	2,25	0,00
2019	€ 16,00	0,00	0,00	0,00
2020	€ 16,00	0,00	0,00	0,00
2021 *	€ 16,00	0,00	0,00	0,00

* proposition soumise à l'assemblée générale

INVESTISSEMENTS

En 2021, le montant des investissements en immobilisations incorporelles et corporelles, hors capitalisation des frais de développement, s'est élevé à 0,8 M€ contre 1,3 M€ en 2020 et le détail par entité est le suivant :

Fiber to Yarn :

- N.Schlumberger : hors entretien des équipements industriels, qui se sont élevés à 0,1 M€, aucun investissement n'a été engagé en 2021.
- SATM : les investissements courants sont restés proche de 0 en 2021. Lors du déménagement du site d'Imola de CMT, la quasi-totalité du parc des machines-outils a été vendue ; le produit de cession a permis de financer le déménagement.

Fonderie :

- Les investissements 2021 se sont élevés à 0,1 M€ et concernent uniquement le gros entretien des équipements industriels.

Autres :

- Monomatic : les investissements de 0,5 M€ réalisés en 2021 concernent un nouveau dérouleur de démonstration en vue du prochain salon international Drupa.
- SCI Florimmo : aucun investissement n'a été réalisé en 2021.

ÉTUDES ET RECHERCHES

Compte tenu des activités de développement engagées et confirmées en 2021, un montant de 0,16 M€ a été activé en immobilisations incorporelles en 2021 chez N.Schlumberger et concerne les projets déjà engagés antérieurement.

SATM a activé en 2021, un montant de 0,20 M€ en immobilisations incorporelles au titre du développement de la gamme des continus à filer.

Les projets immobilisés toujours en cours de développement à la date de clôture n'ont fait l'objet d'aucun amortissement.

SITUATION FINANCIERE DE NSC GROUPE SA AU 31 DÉCEMBRE 2021

La trésorerie de la société, nette des emprunts et dettes à moins de 1 an auprès des établissements de crédit, s'établit à 10,4 M€ contre 7,4 M€ à fin 2020. Cette augmentation est liée au complément de financement obtenu l'année passée ainsi qu'à la réduction du BFR sur l'exercice.

Le montant des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit s'élevait à 17,0 M€ à fin 2021 contre 15,5 M€ à fin 2020 : Afin de conforter le financement des activités du groupe, la société a obtenu au 3^e trimestre 2021 un prêt de l'Etat octroyé par Bpifrance à hauteur de 1,0 M€ et trois prêts complémentaires garantis par l'Etat (PGE) de 1,0 M€ auprès de chacune des 3 banques du pool bancaire. Alsapar a également apporté 0,5 M€ en compte courant.

CONVENTIONS REGLEMENTEES INTERVENUES DURANT L'EXERCICE 2021

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, les conventions et engagements suivants ont fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration :

1. Anciennes conventions règlementées dont l'application s'est poursuivie en 2021 :

- Convention de compte courant avec la Société Belge d'Automatismes (SBA) intervenue en 2011, selon un avenant du 31 juillet 2021, autorisé par votre conseil d'administration du 3 juin 2021, votre société a prorogé cette convention de compte courant au 31 juillet 2022 en évoquant les mêmes raisons que précédemment,
- Convention de compte courant avec la SCI Florimmo intervenue en 2017, selon avenant n° 3 du 13 juin 2021 autorisé par votre conseil d'administration du 3 juin 2021, le montant du compte courant a été porté de 500 K€ à 600 K€ au même taux que précédemment,
- Suretés conclues avec Pakea : nantissement du fonds de commerce et prise d'une hypothèque de premier rang portant sur les locaux d'exploitation intervenue en 2018,
- Délégation de paiement tripartite (NSC Packaging, Pakea, NSC Groupe) conclue le 16 mars 2020 : compensation de créances détenues par NSC Groupe sur Pakea et par Pakea sur NSC Packaging,

2. Nouvelles conventions règlementées dont l'application a débuté en 2021 :

- Convention de compte courant bloqué conclue avec ALSAPAR le 16 septembre 2021 : versement à NSC Groupe d'un montant de 500 K€ dans le cadre du financement négocié avec l'Etat et le pool bancaire,
- Deux conventions de compte courant conclues pour une durée de 5 ans entre N.Schlumberger et SATM le 16 septembre 2021 dont le remboursement total ou partiel ne sera pas demandé tant que la trésorerie de SATM nette des dettes financières à moins de 3 ans ne sera pas positive, afin de favoriser le redressement financier de SATM post Covid-19 :

- La première à hauteur de 3 000 K€ remplace des conventions consenties précédemment à CMT et à M2FL,
- La deuxième à hauteur de 380 K€ remplace une convention consentie précédemment à SATM par NSC Groupe. Suite à la cession des titres de SATM par NSC Groupe, N.Schlumberger détient une créance qui est considérée depuis le 16 septembre 2021 comme une avance en compte courant.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LE 31 DÉCEMBRE 2021

La société a incorporé le 14 février 2022 une partie du compte courant détenu sur la SCI Florimmo à hauteur de 275 K€ afin de porter sa participation de 69,00% à 89,06% dans cette filiale. Le Tribunal de Colmar a validé le 22 février 2022 le plan d'apurement du passif de L'Atelier Fitness qui remboursera à la SCI sa dette de sauvegarde sur 10 ans.

A la date d'arrêté des comptes, le groupe disposait de liquidités suffisantes pour assurer la continuité de son exploitation.

Les filiales de Fiber to yarn et Monomatic continueront à faire face en 2022 à des difficultés d'approvisionnement, notamment des composants électroniques et des moteurs. L'incidence du conflit Ukrainien n'est pas encore chiffrable à ce stade. Il est déjà avéré que le coût et la disponibilité de certaines matières premières, telle que l'aluminium, impacteront négativement la réalisation de certaines commandes clients.

CAPITAL SOCIAL

Évolution du capital social depuis le 1er janvier 2021

Le capital s'élève à 7 382 832 €, montant inchangé sur l'exercice clos au 31 décembre 2021, et est composé de 461 427 titres.

Actionnariat

Les actionnaires de votre société dont la participation en capital ou en droits de vote dépasse les seuils entraînant publicité sont, à la date du 31 décembre 2021 :

	Actions	Droits de vote
Familles Beydon – Koch	Plus de 73 %	Plus de 87 %
Eximium	Plus de 5 %	Plus de 5 %

Conformément aux dispositions statutaires, le seuil de 2 % entraîne obligation de déclaration à la société.

Aucun salarié n'est actionnaire de la société.

Informations boursières

La capitalisation boursière s'établissait au 31 décembre 2021 à 19,4 M€ contre 20,1 M€ au 31 décembre 2020.

Le cours de bourse en fin d'exercice s'établissait à 42,00 €, contre 43,60 € à fin 2020 et a fluctué entre un plus haut à 55,00 € et un plus bas à 41,60 €.

Le transfert de la cotation des titres de NSC GROUPE SA depuis le marché réglementé Euronext Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociation Euronext Growth Paris a été entériné le 7 novembre 2016 par une assemblée générale. Ce transfert est effectif depuis le 10 janvier 2017.

Rapport spécial sur le rachat de ses propres actions par la société

La société peut être autorisée à acquérir ses propres titres, par priorité en vue de la régularisation du cours de bourse, de leur conservation par la société, de leur attribution aux salariés et dirigeants dans le cadre de programmes d'achat d'actions et/ou de plan d'options, de la remise en échange notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe et de leur annulation éventuelle par voie de réduction de capital afin d'optimiser le résultat par action, sous réserve de l'approbation donnée lors d'une Assemblée générale extraordinaire, dans les conditions prévues par la loi.

Au 31 décembre 2021, la société détient 44 424 titres, soit 9,6 % du capital de NSC Groupe.

Rapport spécial sur les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Par application des dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, nous vous signalons qu'aucune opération n'a été réalisée durant l'exercice en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Par application des dispositions de l'article L225-100-3 du Code de commerce et outre les éléments prescrits par cet article et déjà indiqués par ailleurs dans le présent rapport, nous vous précisons que les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins quatre ans bénéficient d'un droit de vote double.

Par ailleurs, nous n'avons pas connaissance d'accords conclus entre actionnaires ou par la société, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique portant sur les titres de la société. De plus, il n'y a pas de détenteur de titres comportant des droits de contrôle spéciaux, ni de système d'actionariat du personnel.

RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

en milliers d'euros	2017	2018	2019	2020	2021
Capital en fin d'exercice :					
Capital social	7 383	7 383	7 383	7 383	7 383
Nombre d'actions ordinaires existantes	461 427	461 427	461 427	461 427	461 427
Actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
Opérations et résultats de l'exercice :					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 094	2 060	2 088	1 914	1 546
Bénéfice avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	366	422	272	-1 001	-619
Impôts sur les bénéfices	614	636	464	0	0
Bénéfice après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1 544	-3 837	-15 743	-4 435	-930
Résultat distribué	1 269	1 038	0	0	0
Résultats par action (en euros) :					
Bénéfice après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,12 €	2,29 €	1,59 €	-2,17 €	-1,34 €
Bénéfice après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	-3,35 €	-8,32 €	-34,12 €	-9,61 €	-2,02 €
Dividende attribué à chaque action (en euros)	2,75 €	2,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Personnel :					
Effectif moyen des salariés	9,0	10,0	7,7	6,5	5,2
Montant de la masse salariale	1 002	1 078	1 037	1 155	710
Montant des sommes dues au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	536	577	556	479	359
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0	0	0	0
Intéressement	0	0	0	0	0

GROUPE CONSOLIDÉ (en milliers d'euros)	2017	2018	2019	2020	2021
Chiffre d'affaires hors taxes	100 293	103 052	86 717	30 929	48 019
Bénéfice après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions (part du Groupe)	-14	3 188	-8 283	-18 113	694
Bénéfice par action, après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions (part du Groupe)	-0,03	6,91	-17,95	-43,44	1,66
Marge brute d'autofinancement	3 108	9 985	2 108	-11 975	2 049
Investissements industriels	3 952	2 283	5 547	-2 239	775
Personnel :					
effectifs	495	518	530	382	356
masse salariale (charges comprises)	29 385	32 139	31 694	18 325	19 487